



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Arrêté n° SG/2026-50

portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission paritaire académique des ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT :

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°2017-1201 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans les commissions administratives académiques et locales de certains corps de personnels ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 9 décembre 2022 ;
- Vu le décret n°0253 du 23 octobre 2024 portant nomination du recteur de la région académique de La Réunion ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des attachés d'administration de l'état :

NOM Prénom	Corps	OS
M. EPERONNIER Gaëtan	APAE	A et I-UNSA
Mme LUCAS Christine	AAE	A et I-UNSA

NOM Prénom	Corps	OS
Mme BREZE Corrine	APAE	A et I-UNSA
M. LEGROS Jacky	AAE	A et I-UNSA

Article 2 :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des attachés d'administration de l'état :

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
M. MEDHI Rostane	Recteur de la région académique Réunion	Rectorat
M. POLARD Erwan	Secrétaire Général de la région académique Réunion	Rectorat

SUPPLEANTS

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
Mme INGREMEAU Sandrine	Secrétaire Générale Adjointe de la région académique Réunion - DRH	Rectorat
Mme LE GUILLOUX Catherine	Proviseure du Lycée Professionnel de Vue Belle	Saint-Denis

Article 3 :

L'arrêté n° SG/2024-025 du 20/02/2024 est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 :

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 mars 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
le secrétaire général de région académique,
secrétaire général d'académie

SIGNÉ Erwan POLARD